

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2020-30

OBJET :	L'an deux mil vingt, Le 4 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.
- Programme "MARES"	<u>Membres titulaires présents</u> : Mme Colette MICHAUX, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Alain DESFOSES, M. Dany GUESDON (<i>membre suppléant M. BUQUET, titulaire absent</i>), M. Thierry HEBERT, M. Patrick PERIMONY, M. Christian ROUSSEL, M. François SELLIER (<i>membre suppléant M. QUÉNOT, titulaire absent</i>), M. François THIVERNY, M. Patrick FIZET.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. William BOUS, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DECHEZELLES, M. Jean-Louis DOR, M. Jean Claude QUÉNOT.
20/02/2020	<u>Mise en place du programme « MARES »</u> <i>Vu l'appel à projet lancé en 2015 par l'Institution en faveur des mares communales du bassin,</i> <i>Le SAGE demandant la préservation des éléments fixes du paysage,</i>
NOMBRE DE TITULAIRES : 14	Il est proposé de poursuivre la restauration/création des mares du bassin en étendant cette action à toutes les mares privées comme publiques.
En exercice 14	Il est proposé que le syndicat soit maître d'ouvrage mandaté et porteur du financement des opérations.
Présents 11	Il est proposé que le syndicat apporte une contribution financière de 10% aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Le plan de financement visé serait ainsi : 10 % syndicat, 80 % AESN et 10 % propriétaire.
Votants 11	L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de dépenses proposée en inscription au BP2020 se monte à 100k€ pour une participation prévisionnelle du SMAB de 10 000€HT. <i>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :</i> - acceptent le lancement de l'appel à projet de restauration/création des mares, - acceptent que le SMAB anime ce dispositif et participe à la réalisation de ces créations, réhabilitations de mares dans les plans de financement à hauteur de 10%, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le conseil syndical à 10 000€HT de participation pour ce programme prévisionnel de dépenses 2020 de 100 000€HT, - autorisent Mme la Présidente à tout mettre en oeuvre pour permettre la bonne réalisation de ce programme (sollicitations des subventions, passation de conventions, marchés publics...).
	<i>Les montants des dépenses liés à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2020.</i>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le : 31.03.2020
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Soeur Badier - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com